



A.A.C.V. Siège Social : Musée des A.T.P. - 15, rue Jean Roumanille  
83300 DRAGUIGNAN - Tél. 04 94 47 05 72  
Philippe Moreau - Le Carrousel, 104 route des Plans Le Villard - 83780 FLAYOSC  
Port 06 81 18 79 54  
Site : [www.cartophilesvarois.com](http://www.cartophilesvarois.com) - [contact@cartophilesvarois.com](mailto:contact@cartophilesvarois.com)

Draguignan, le 01 Novembre 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer que notre, XXXI<sup>è</sup> Salon de la Carte Postale et Toutes Collections

## Collection Passion

**se tiendra à l'Espace Saint-Exupéry sur deux journées  
le Samedi 3 mars et le dimanche 4 mars 2012**

Nous sommes convaincus que cette année encore notre manifestation attirera tous les passionnés de la carte postale et les philatélistes, mais aussi un public plus large: collectionneurs d'affiches, de vieux papiers, de télécartes, de disques, d'échantillons de parfum, et d'objets publicitaires, jouets, et figurines.

**Les philatélistes seront à l'honneur, une grande exposition est prévue sur l'art postal ou mail art**



Cette exposition est proposée par André ROUSSEY

Une carte commémorative, un timbre spécial salon et un bureau temporaire de la poste avec cachet à date sont prévus. Nous vous réservons bien d'autres surprises qui n'auront pour but que de faire venir un public plus nombreux. Les habitants de la Dracénie et les lecteurs de Séduction Provençale (journal municipal) seront invités gratuitement à venir découvrir ce salon. Vous trouverez ci-joint : un bulletin d'inscription et un exemplaire du règlement. L'inscription à cette manifestation implique de votre part la prise de connaissance et l'acceptation de son règlement intérieur.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- \*Vous pouvez ne venir qu'une journée si vous le souhaitez, mais par habitude la journée du dimanche permet d'avoir de très bons contacts avec de nouveaux collectionneurs.  
(Tarif très attractif pour les deux jours)
- \*Votre emplacement sera réservé et la place sera en fonction de la date d'arrivée de votre inscription. (une priorité jusqu'au 30/12/2011 pour les inscrits du XXXI<sup>è</sup> salon.)
- \*Un traiteur, comme l'année dernière proposera un plateau repas de qualité au prix de 13€.
- \*Les bulletins de réservation ne seront valables que s'ils sont accompagnés du chèque de participation aux frais.

Nous espérons une réponse positive de votre part et dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Président  
Philippe MOREAU

# REGLEMENT du XXXI<sup>e</sup> SALON DE LA CARTE POSTALE et TOUTES COLLECTIONS DE DRAGUIGNAN

## Collection Passion

**ARTICLE 1 :** Le XXXI<sup>e</sup> Salon de la Carte Postale de Draguignan est une manifestation annuelle qui vise à rassembler tous les passionnés de cartes postales. Elle ouvre ses portes aux amateurs à d'autres collections : Pin's, Parfums, Disques, Miniatures, Photos, BD, Affiches, Vieux Papiers, Cartes téléphoniques, et surtout à la Philatélie, Marque Postale.

**ARTICLE 2 :** Le suivi, la maintenance et l'organisation de cette manifestation sont assurés par l'Association des Amis Cartophiles Varois dont le siège social se trouve au Musée des Arts et Traditions Provençales, rue Roumanille à Draguignan.

**ARTICLE 3 :** Cette manifestation est réservée **en priorité** aux négociants professionnels en cartes postales et autres collections et aux membres de l'AACV, **mais aussi aux particuliers**, et à tous les créateurs, illustrateurs, photographes, éditeurs en cartes postales, et clubs cartophiles.

**ARTICLE 4 :** Les organisateurs se réservent le choix des exposants.

**ARTICLE 5 :** Les horaires :

Le vendredi 02/03/2012	de 16h00 à 20h00	Installation des marchands et exposants
Le samedi 03/03/2012	de 7h00 à 9h00	Installation des marchands et mise en place
	de 9h00 à 18h30	Ouverture au public sans interruption
Le dimanche 04/03/2012	De 7h30 à 9h00	Installation des nouveaux marchands
	de 9h00 à 18h00	Ouverture au public sans interruption

Aucun visiteur ne sera admis dans l'enceinte du salon avant 9h00 (sauf pour les adhérents de L'AACV munis de leur invitation). LE REMBALLAGE NE SERA PAS AUTORISÉ AVANT 18H30 le samedi et 18h00 le dimanche.

**ARTICLE 6 :** Une participation de 2,50€ sera demandée aux visiteurs. Elle donnera droit à une carte postale commémorative à tirage limité. L'entrée sera gratuite aux personnes qui seront munies d'une invitation, aux jeunes de moins de 12 ans et aux invalides. Toutefois, une réduction de 1€ sera accordée aux titulaires de la carte CPC et aux étudiants.

**ARTICLE 7 :** Afin de favoriser la **carte contemporaine et les livres cartophiles**, les auteurs, créateurs illustrateurs, photographes et éditeurs pourront avoir un emplacement gratuit limité à un mètre (*dans la limite des places disponibles*).

**ARTICLE 8 :** Les emplacements seront réservés dans l'ordre d'arrivée des demandes accompagnées de leur règlement et jusqu'à concurrence des disponibilités. Ils sont limités à 8 mètres par exposant. Les exposants ayant participé aux deux derniers salons bénéficieront d'une priorité d'inscription pendant les 30 jours suivant l'envoi des bulletins de réservation (**répondez rapidement**)

**ARTICLE 9 :** Les emplacements qui ne seront pas occupés avant 9h00 seront considérés comme disponibles et redeviendront la propriété de l'association qui pourra en disposer. Les exposants absents et non excusés ne seront pas remboursés.

**ARTICLE 10 :** L'Association des Amis Cartophiles Varois décline toute responsabilité vis à vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale, et vis à vis des risques de vols, pertes, accidents et dégradations (*vérifiez vos assurances et assurez la surveillance de vos stands*).

**ARTICLE 11 :** Les exposants seront responsables des dommages causés aux locaux ou au matériel mis à leur disposition.

**ARTICLE 12 :** Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre et la moralité de la manifestation sans en avoir à exposer les motifs et sans qu'il ne puisse être réclamé d'indemnité ou remboursement d'aucune sorte.

**ARTICLE 13 :** Les organisateurs se réservent le droit exclusif de l'affichage dans l'enceinte de la manifestation ainsi que de la vente des documents souvenirs.

**ARTICLE 14 :** Les exposants pourront laisser leur marchandise pendant les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. Un gardiennage, par une entreprise spécialisée, sera assuré.

**ARTICLE 15 :** En raison des décrets concernant la vente et l'échange de biens mobiliers dans les manifestations publiques, les exposants voudront bien veiller à être en règle avec la législation en vigueur, et fournir les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation.

**ARTICLE 16 :** En raison des frais engagés, les annulations ne pourront être acceptées que jusqu'au 15 février 2012, date au-delà de laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué.

**ARTICLE 17 :** Les exposants recevront à l'inscription un cahier des charges sécurité (*dispositions particulières applicables au ERP de type 1 - salle d'exposition*) et devront nous retourner "l'engagement de l'exposant". Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables au cas où un agent de sécurité interdirait à l'exposant de participer pour installation non conforme à la sécurité.

**ARTICLE 18 :** Le renvoi du bulletin d'inscription signé entraîne l'acceptation totale de ce présent règlement.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

# BULLETIN DE RÉSERVATION - MARCHAND

## XXXI<sup>e</sup> Collection Passion - DRAGUIGNAN

à renvoyer à

Association des Amis Cartophiles Varois

Philippe Moreau - Le Carrousel, 104 route des Plans Le Villard - 83780 FLAYOSC

www.cartophilesvarois.com - Tél. 06 81 18 79 54

Raison Sociale - Nom - Prénom du Marchand \_\_\_\_\_

SIRET : \_\_\_\_\_ Tribunal de commerce de : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

N° carte d'identité : \_\_\_\_\_ Préfecture de : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

Vous prie de bien vouloir me réserver un emplacement (2 mètres minimum et 8 mètres maximum) pour votre manifestation de Draguignan au complexe Saint-Exupéry le :

- Samedi 3 mars 2012 : Salle Malraux 15 € x \_\_\_\_\_ mètres = \_\_\_\_\_  
Salle Coubertin 18 € x \_\_\_\_\_ mètres = \_\_\_\_\_
- Dimanche 4 mars 2012 : Salle Malraux 10 € x \_\_\_\_\_ mètres = \_\_\_\_\_  
Salle Coubertin 15 € x \_\_\_\_\_ mètres = \_\_\_\_\_
- Samedi 3 et dimanche 4 mars 2012 : Salle Malraux 18€ x \_\_\_\_\_ mètres = \_\_\_\_\_  
Salle Coubertin 20€ x \_\_\_\_\_ mètres = \_\_\_\_\_

• Nombre de repas à 13€ x \_\_\_\_\_ =

• Membre de l'AACV, cotisation 2011-2012 à jour – 1 mètre gratuit OUI  NON

**soit un total en mètre :**

• Heure d'arrivée vendredi (après 16h00 et avant 20h00) \_\_\_\_\_

• Nombre de personnes sur le stand \_\_\_\_\_

• Objets exposés \_\_\_\_\_

• Souhais de l'exposant \_\_\_\_\_

(nous essayerons dans la mesure du possible de vous satisfaire)

• Montant du chèque joint à la réservation :

• Présence d'un meuble ou étagère Attention exemple : meuble 4 mètres prendre 5 mètres OUI  NON

• **Seules les réservations accompagnées du montant correspondant seront prises en considération.** Joindre un chèque du **montant total** à l'ordre de l'Association des Amis Cartophiles Varois (le chèque sera mis à l'encaissement en février 2012). **J'ai bien pris connaissance et signé le règlement intérieur de la manifestation au dos de ce bulletin.**

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

signature et cachet